

Fisheries and Oceans Canada / Pêches et Océans Canada
ADDENDUM ONE / ADDENDUM UN
July 9, 2021 / 9 juillet 2021
30000243

Standing Offer for Civil and Marine Engineering Services in Nova Scotia / Offre à commandes pour les services d'ingénierie maritime et civil en Nouvelle-Écosse

Correction
Supprimer

Offre à commandes pour les services d'ingénierie maritime et civil au Nouvelle-Écosse

Insérer

Offre à commandes pour les services d'ingénierie maritime et civil en Nouvelle-Écosse

English

QUESTION #1

Please confirm that we are only to provide 1 full CV for 1 Senior for our response. The RFP indicates "per senior personnel" and then states submit a maximum of one (1) CV.

RESPONSE #1

That is correct; 1 Senior Personnel only.

QUESTION #2

Please confirm if you require proof of licensing for all team member, i.e. actual certificate. Would copies of stamps or identification of their professional ID number be sufficient.

"You must PROVIDE A COPY of current license to practice as a Professional Engineer. The Bidder must provide proof of registration with the Association of Professional Engineers in the applicable province."

RESPONSE #2

Only the Bidder (Consulting firm) must provide proof of registration with the association of Professional Engineers in the applicable province and not bidder's resources.

Français

QUESTION #1

Veillez confirmer que nous ne devons fournir qu'un seul CV complet pour 1 personnel senior pour notre réponse. La Demande indique « par cadre supérieur » et indique ensuite soumettre un maximum d'un (1) CV.

RÉPONSE #1

C'est exact; 1 Personnel sénior uniquement.

QUESTION #2

Veillez confirmer si vous avez besoin d'une preuve de licence pour tous les membres de l'équipe, c'est-à-dire un certificat actuel. Des copies de cachets ou l'identification de leur numéro d'identification professionnelle suffiraient-elles

Vous devez FOURNIR UNE COPIE de votre permis en vigueur pour exercer la profession d'ingénieur. Le soumissionnaire doit fournir une preuve d'inscription auprès de l'association ou de l'ordre des ingénieurs de la province concernée.

RÉPONSE #2

Seul le soumissionnaire (cabinet d'experts-conseils) doit fournir une preuve d'inscription auprès de l'association des ingénieurs professionnels de la province applicable et non les ressources du soumissionnaire.